

Archives communales

ÉVIAN-LES-BAINS - Commune 1500-1900

— A l'appui de leur réquisition, les comparants nous ont remis : 1^{er} l'acte de naissance du futur, 2^o le consentement de ses père et mère, passé par devant le maire de Colombier, et dûment enregistré, 3^o l'autorisation au titre militaire, délivrée par le conseil d'administration de la 14^e région, 4^o le certificat de publication et de non opposition, délivré par le maire de Gaillard.

Nous avons dispense la future de la production de son acte de naissance et de l'acte de décès de son père, ces pièces existant aux archives de notre mairie, ainsi que nous nous en sommes assurés par une vérification faite sur nos registres.

— Les comparants nous ont déclaré qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage entre eux.

Faisant droit à la réquisition des parties, nous avons donné lecture aux comparants des dispositions du Code civil au chapitre VI du titre du mariage, après quoi, nous leur avons demandé s'ils voulaient se prendre pour époux. Chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, nous avons prononcé, au nom de la Loi que

Délécray Eugène et Carrand Marie Alexandrine

sont unis par le mariage.

Le tout a été fait publiquement à la Mairie, les portes ouvertes, et nous en avons dressé immédiatement le présent acte en présence de Délécray Jules, vigneron, âgé de vingt six ans, domicilié à Colombier, frère de l'époux, Paul Clément, employé, âgé de trente quatre ans, beau-père des époux, Délécray Ernest, serrurier, âgé de trente ans, beau-frère des époux, domicilié à Neuclâtel, et Carrand Eugène, menuisier, âgé de vingt quatre ans, frère de l'épouse, domicilié à Evian-les-Bains.

Lecture faite du présent acte, les époux, la mère de l'épouse, et les témoins sus-désignés l'ont signé avec nous.

Délécray Marie Carrand
Carrand Pierre Délécray
Paul Clément Rolland Ernest
Carrand Eugène

L'Officier de l'Etat civil,